

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 84/765 du 7/08/84  
/MTPS/DGTFP/DFP/2103/BAY  
portant reclassement et nomination à titre  
exceptionnel de Monsieur MAKAYA Bernard,  
Chef de Division des Affaires Etrangères de  
3ème échelon; des Cadres de la Catégorie A,  
Hiérarchie II du Personnel Diplomatique et  
Consulaire.

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des  
Fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3  
Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat;  
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2;  
Vu le décret n° 61-143 du 27 Juillet 1963;  
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat;  
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret  
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres;  
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres;  
Vu l'arrêté n° 3942/ETR-SG/DAAF du 24 Mai 1983 portant promotio  
au titre de l'année 1982 de certains fonctionnaires des Cadr  
des Catégories AII et B du Personnel Diplomatique et Cons  
ulaire, en tête Madame MAGANGA née BIOKA Marie-Louise;

D.G.B.

D.C.F.

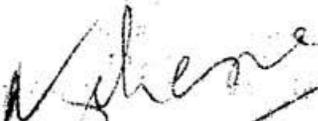
CG du 8 Juin 1984 du Premier Ministre, Chef du G  
intéressé en date du 19 Mars 1984

DECRETE :

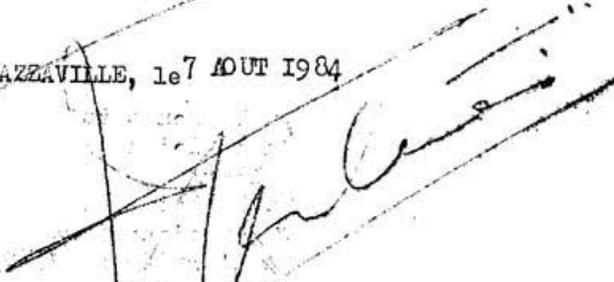
ARTICLE 1er.- Monsieur MAKAYA Bernard, Chef de Division de 4<sup>e</sup> échelon indice 1620 des cadres de la catégorie A hiérarchie II du Personnel Diplomatique et Consulaire en service à Brazzaville, est reclassé à titre exceptionnel à la catégorie A hiérarchie I et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 9<sup>e</sup> échelon Indice 1620 Acc: 2 mois.

ARTICLE 2<sup>e</sup>.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

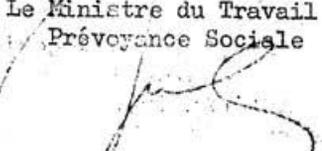
Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,  
Le Ministre des Affaires Etrangères

  
Pierre NZE.-

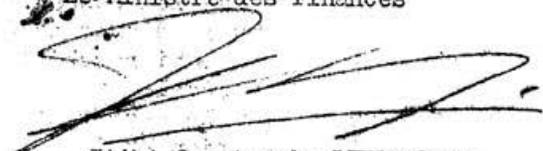
BRAZZAVILLE, le 7 JUILLET 1984

  
Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

  
Bernard COMBO MATSIOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JC RPC ..... 1  
DGRFP/DIP ..... 3  
G.B. .... 3  
C.F. .... 2  
SGCM/BC ..... 2  
S.G. A.Etrangères ..... 3  
Cab. du P.M. .... 2  
DOSSIER ..... 3  
Intéressé ..... 1.